



PLAN TERRITORIAL DE COHESION SOCIALE

2022-2026

Un outil de politique communautaire au service des habitants et du territoire

Sommaire

Avant propos	2
1- DIAGNOSTIC	4
1-1 Le territoire	4
1-2 La population	4
1-3-Les différents dispositifs, piliers du projet territorial de cohésion sociale	6
1-4 Les partenaires	10
1-5- Deux enjeux fondamentaux	10
2- PLAN D'ACTION	11
2-1-Permettre aux familles de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle	12
2-2-Favoriser l'épanouissement de l'enfant	13
2-3-Renforcer la cohésion sociale	14
Annexes	15
Extrait des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil relatifs à l'action sociale	16

AVANT PROPOS

Les compétences de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil définissent les grands axes du projet de territoire conduit par les communes-membres.

Outre ses compétences obligatoires de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté de communes s'est dotée de compétences optionnelles -, la protection et la mise en valeur de l'environnement, les services à la personne, famille et action sociale, et les équipements collectifs et animations sportives.

Ainsi, depuis sa création en 2002, la Communauté a développé progressivement ses compétences en direction de la jeunesse, l'enfance et de façon plus générale des habitants.

Les compétences de la CCPLx relatives à l'action sociale sont (annexe 1 : Extrait des compétences)

L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueils des gens du voyage et des terrains familiaux

La politique de la ville

La politique en faveur de l'enfance et la famille

- *La gestion des actions menées dans le cadre du Relais Parents Assistantes Maternelles (RPE)*
- *L'accueil des enfants en centre multiaccueil*
- *La politique en faveur de la jeunesse*
 - *Les accueils de loisirs sur les temps péri et extrascolaire dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, incluant le service de restauration*
 - *La participation au fonctionnement et aux actions du Bureau Information Jeunesse de Luxeuil les Bains*
 - *La participation au fonctionnement et aux actions de la Mission locale Espaces Jeunes*
 - *Participation à titre de partenaire aux politiques d'insertion par l'emploi*

La création et gestion de Maison de services au public

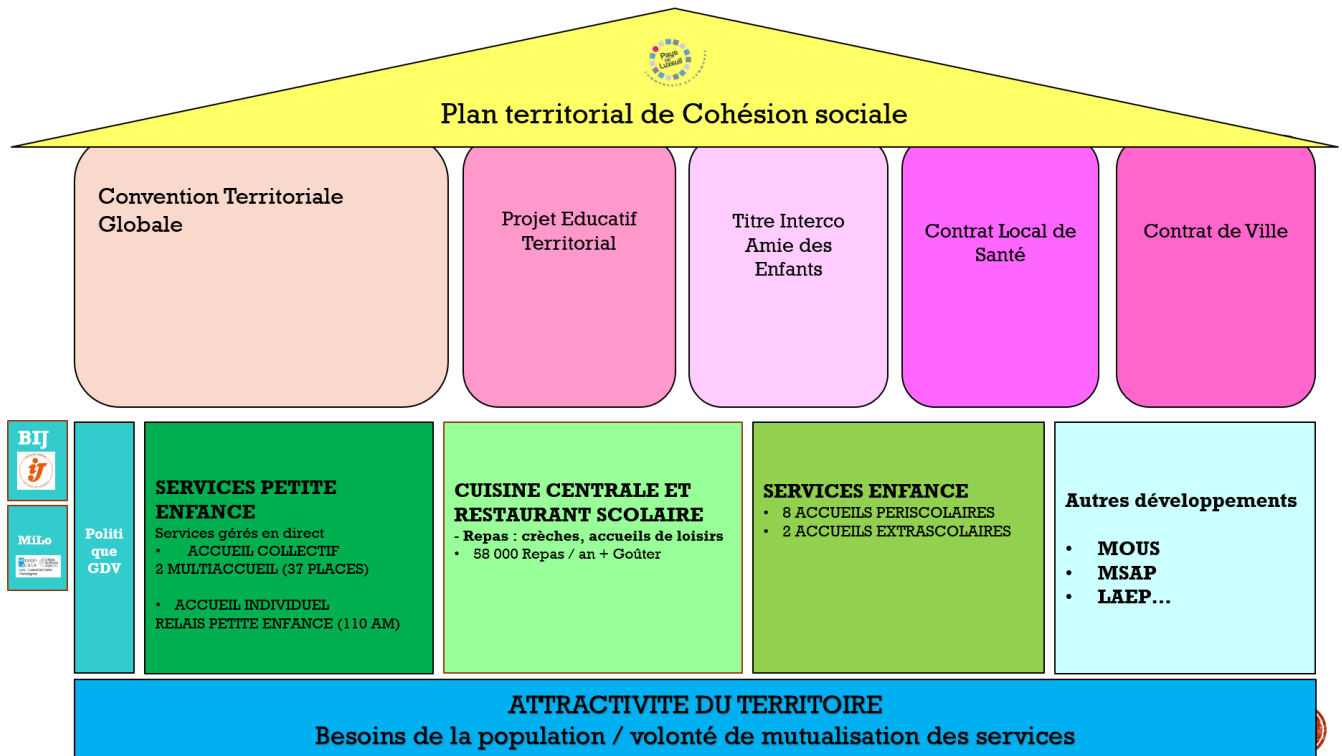
L'action sportive

Le territoire se caractérise par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux.

La Communauté de communes a développé des partenariats et des dispositifs, outils d'un projet social engagé et partagé, lui permettant de proposer une offre de service conséquente et efficace.

Plusieurs dispositifs et partenariats structurent déjà l'action sociale de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil. Ainsi, la Convention Territoriale Globale, la Projet Educatif de Territoire, le Titre Intercommunalité Amie des Enfants, le Contrat Local de Santé et la politique de la ville sont les piliers techniques d'un politique dynamique en direction des enfants, des jeunes et des familles.

Il est essentiel d'anticiper l'action sociale de demain tout en répondant aux besoins d'aujourd'hui.



Un projet territorial de cohésion sociale définit l'ensemble des processus contribuant à réduire les inégalités sociales, à rendre plus accessible les droits fondamentaux et le bien-être à la fois économique, social et culturel de chaque individu appartenant à n'importe quel groupe social :

- identifier des besoins et des objectifs.
- fédérer les élus, issus de communes aux besoins différents autour d'un projet clair et partagé, de mieux communiquer auprès des habitants sur l'action et le rôle de la Communauté de communes.
- donner du sens à l'action pour les habitants, les élus, et pour les agents de la collectivité.

1- DIAGNOSTIC

1-1 Le territoire

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil est une collectivité de 14 950 habitants, située au nord de la Haute Saône (70) en Franche Comté.

La communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 2002 réunissant 15 communes dont une ville centre Luxeuil les Bains, deux communes limitrophes de moyenne importance, Froideconche et Saint Sauveur et 12 communes périphériques : Brotte les Luxeuil, La Chapelle les Luxeuil, Baucondourt, Breuchotte, Breuches les Luxeuil, Esboz Brest, La Corbière, Magnivray, Ormoiche, Radon et Chapendu, Sainte Marie en Chanois et Saint Bresson.

On peut dire que la communauté de communes est située en milieu rural.

1-2 La population

1-2-1- Une population en baisse

	Communauté de Communes Du Pays de Luxeuil			Département de la Haute Saône		
	2012	2018	Évolution	2012	2018	Évolution
Population	15 823	14 950	-5.1 %	239 750	236 018	- 1,3 %

Source : INSEE

Sa population a baissé de 6 % entre 2012 et 2018, alors que sur la même période la population sur le département a baissé de seulement 1,3 %.

L'arrivée du nouveau Rafale à l'horizon 2030 pourrait engendrer l'arrivée de 800 familles sur le bassin de vie luxovien.

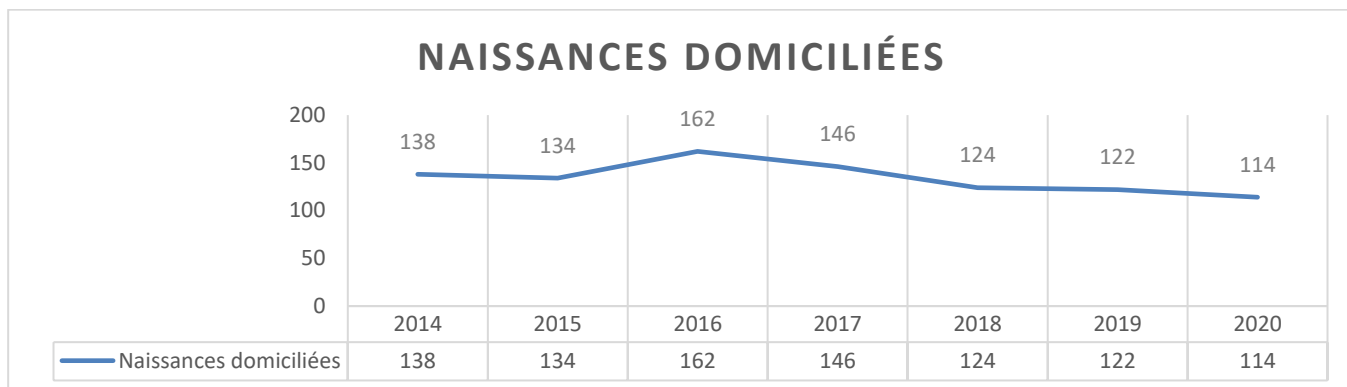
1-2-2- Une population vieillissante

	Communauté de Communes Du Pays de Luxeuil				Département de la Haute Saône			
	2012	%	2018	%	2012	%	2018	%
0-14 ans	2 736	17.3 %	2 374	15,9%	44 354	18,5 %	40 886	17,3%
15-29 ans	2 829	17.9 %	2 391	16,0%	36 159	15,1 %	34 086	14,4%
30-44 ans	2 851	18.0 %	2 428	16,2%	45 707	19,1 %	40 696	17,2%
45-59 ans	3 177	20.1 %	3 153	21,1%	50 698	21,1 %	50 102	21,2%
60-74 ans	2 528	16.0 %	2 858	19,1%	39 408	16,4 %	45 826	19,4%
75 ans ou +	1 701	10.8 %	1 747	11,7%	23 425	9,8 %	24 421	10,3%
Total	15 823	100%	14 950	100 %	239 750	100%	236 018	100%

Source : INSEE

Comme au niveau départemental, on relève un vieillissement de la population,

- en 2018: 29.7% au niveau du département et 30.4 % au niveau du Pays de Luxeuil
- en 2012: 26.2% au niveau du département 26.8% au niveau du Pays de Luxeuil.



Source : INSEE

En parallèle, on relève une baisse de l'ordre de 18% des naissances entre 2014 et 2020.

1-2-3-Une évolution de la composition des familles

	2012		2017	
	Nombre de familles	%	Nombre de familles	%
Aucun enfant	2 303	53.1 %	2 264	54.4 %
1 enfant	897	20.7 %	907	21.8 %
2 enfants	744	17.1 %	689	16.5 %
3 enfants	297	6.8 %	209	5.0 %
4 enfants ou plus	100	2.3 %	96	2.3 %
Total	4 340	100%	4 165	100%

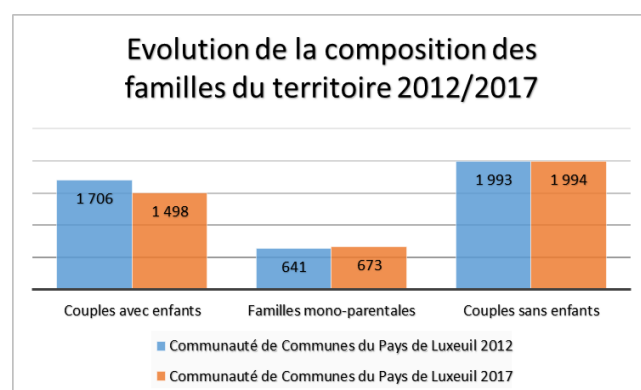
Source : INSEE

On constate deux phénomènes :

- la baisse du nombre de familles brut (-4%) dûe à la baisse de la population
- l'augmentation de la part des familles sans enfants au détriment des familles avec enfants dûe au vieillissement de la population.

Sur les familles monoparentales, on constate :

- d'une part que celles-ci sont en augmentation de presque 10% en 5 ans, au détriment des couples avec enfants,
- et d'autre part, le diagnostic CTG relève que cette part a augmenté de façon plus importante que sur le reste du département.



Source : INSEE

1-2-4-Des revenus peu élevés et en déclin

Le taux de chômage est supérieur de 3 points au taux du département. Il est en légère augmentation.

	Communauté de Communes du Pays-de- Luxeuil			Département de la Haute Saône		
	2012	2017	Évolution	2012	2017	Évolution
Nombre de chômeurs	1091	1 040		13 349	13 380	
Taux de chômage (%)	15.3 %	15.7 %	▲	12,2 %	12,6 %	▲

Le revenu médian des familles est inférieur de 7% par rapport au département et de 12% par rapport au pays.

	CCPLx	Haute Saône	France
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 270 €	20 680 €	730 €

La part des ménages fiscaux imposés largement inférieure à la moyenne départementale et nationale.

	CCPLx	Haute Saône	France
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	40,4	45,1	51,7

Au sein du public allocataire CAF, le constat du diagnostic relatif à la Convention Territoriale Globale indique que :

- la part des enfants dans les foyers allocataires à bas revenus sur la CCP Luxeuil nettement supérieure p/r au niveau départemental (quel que soit la tranche d'âge) ;
- La situation la plus critique porte sur la tranche des 12-15 ans et 16-17 ans où plus de 41% et 46 % des jeunes vivent dans un foyer à bas revenus.

Dans le cadre du diagnostic de territoire conduit par le Schéma Départemental de Services aux familles, la CCPLx est identifiée comme territoire prioritaire dans le champ des problématiques liées à la précarité et à l'insertion professionnelle.

1-3-Les différents dispositifs, piliers du projet territorial de cohésion sociale

1-3-1-La Convention Territoriale Globale :

Signée avec la CAF pour la durée 2021-2025, la **Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat entre la CAF et les collectivités** qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et des familles d'un territoire.

A ce titre, la CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.



*Signature de la Convention Territoriale Globale 2020-2025
CAF/ CCPLx/ Ville de Luxeuil*

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Les partenaires ont été associés à la détermination des actions inscrites dans le plan d'action et seront mobilisés dans le cadre de son déploiement.

La CTG a identifié axes principaux d'action ainsi qu'un axe transversal :

- **Axe transversal** : interconnaissance et formation des acteurs
- **Axe 1 : Petite enfance/ Enfance-jeunesse** : Une offre d'accueil enfance/jeunesse adaptée au besoin des familles tant au niveau quantitatif que qualitatif,
- **Axe 2 : Parentalité** : organisation de la prise en charge des besoins des familles en termes d'accompagnement à la parentalité
- **Axe 3 : Accès aux droits** : développement de moyens pour l'accompagnement numérique
- **Axe 4** : Animation de la vie sociale, vecteur de lien entre les habitants

1-3-2-Le Projet Educatif de Territoire :

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet, contracté par la CCPLx pour la période 2020-2026 relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

**Projet Éducatif
Territorial
2020– 2026**



Communauté de communes du Pays de Luxeuil

Nom du coordonnateur du projet : Jacques DESHAIES
Fonction : Président de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil
Adresse : 25, Rue Jules Jaconeney – 70300 Luxeuil les Bains
Téléphone : 03.84.40.65.00







 Communauté de communes du Pays de Luxeuil Projet Éducatif Territorial	Page 1 sur 4
--	-----------------

Les objectifs identifiés sont :

En périscolaire

- Garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants durant le temps périscolaire.
- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.
- Prendre en compte des rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser les apprentissages.
- Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le mercredi et pendant les vacances scolaires

- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- Inscrire les activités sur le territoire et en relation avec ses acteurs ;
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

1-3-3-Le Titre Intercommunalité Amie des Enfants

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et la Ville de Luxeuil-les-Bains sont reconnues par l'UNICEF Ville et Intercommunalité amies des enfants.

Ce projet partagé est le résultat d'une politique petite enfance, éducative, sportive, sociale et culturelle pérenne et d'un engagement pour les droits de l'enfant.

Pour le mandat 2020-2026, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et la Ville de Luxeuil-les-Bains développeront des actions autour des recommandations ci-dessous en lien avec les cinq engagements de l'UNICEF :



Comité de pilotage Ville et Intercommunalité Amies des Enfants

Le bien être de chaque enfant

- Petite enfance : Choisir d'investir dans la petite enfance et l'accompagnement des parents
- Lutter contre la pollution de l'air aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et les jeunes
- Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et l'adolescent ;

La lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité

- Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violence faites aux enfants et aux jeunes ;

Un parcours éducatif de qualité

- Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire;

La participation et l'engagement de chaque jeune

- Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de la ville/intercommunalité ;

Le partenariat avec l'UNICEF

- Elaborer une vision commune et garantir une approche globale en matière de droits de l'enfant.

1-3-4- Le Contrat Local de Santé

Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Ils permettent la rencontre du projet porté par l'ARS et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations, via le Pays des Vosges Saônoises.

Le renouvellement du contrat a été perturbé par la crise sanitaire, cependant, les axes pressentis pour le contrat en cours de renouvellement sont :

- Prévention, promotion de la santé et addictions
- Santé – environnement
- Démographie médicale et organisation des soins

1-3-5 Le Contrat de Ville

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, un quartier prioritaire est identifié, substitué depuis le 1er janvier 2015 aux précédents zonages (zone urbaine sensible/quartier CUCS).

Le contrat de ville intègre les dimensions sociale, urbaine et économique des politiques publiques en direction des quartiers Stade-Messier.

Le contrat de ville porté par l'intercommunalité, animé et mis en œuvre par la Ville de Luxeuil les Bains fédère l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville, parmi lesquels la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé, le Procureur de la République, les bailleurs sociaux, Pôle Emploi et la Mission Locale, mais aussi le tissu associatif local et les habitants.

Le Contrat de ville entre dans la stratégie de développement et d'attractivité du territoire.



Neuf objectifs stratégiques ont été déterminés et répartis au sein des trois piliers du contrat :

Cohésion sociale

- Favoriser le lien social, la réussite éducative,
- Favoriser l'accès aux soins et la prévention à la santé,
- Favoriser l'accès aux activités culturelles,
- Prévenir la délinquance
- Favoriser l'accès aux soins et prévention de la santé

Cadre de vie et renouvellement urbain

- Améliorer les conditions d'habitat et de cadre de vie,
- Renforcer la mixité sociale

Développement de l'activité Economique Et De L'emploi

- Créer, développer et maintenir l'activité économique au bénéfice des habitants du quartier
- Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi et/ou l'accès à une formation des habitants du quartier.

1-3-6 – Le schéma départemental d'accueil des gens du Voyage :

Il définit les besoins de la population des gens du voyage en matière d'aire d'accueil et tient compte des nouveaux besoins de cette population, notamment en matière de sédentarisation. A ce titre, le schéma département des gens du voyage de la Haute-Saône a défini trois objectifs pour la Communauté de communes du Pays de Luxeuil.

- Aire d'accueil : 20 places
- Terrain familial : 12 parcelles
- Habitat adapté : 5 parcelles loties

1-4- Les partenaires

Acteurs institutionnels et associatifs, un tissu étoffé d'intervenants contribuent aux politiques locales de cohésion sociale, que leur objet se situe dans les champs culturel, social, de l'éducation, de l'habitat, de l'emploi, du droit etc.

	Enfance	Jeunesse	Parentalité	Accès aux droits
Communauté de communes du Pays de Luxeuil	X	X	X	
Les communes de l'EPCI	X	X	X	X
CAF de la Haute Saône	X	X	X	X
Pays des Vosges Saônoises	X	X	X	
Relais Parents Assistantes Maternelles	X		X	
Multi Accueils La Mominette et La Poussinière	X		X	
C.C.A.S Luxeuil-les-Bains				X
Centre Médico-Social	X	X	X	X
Association des Centres Sociaux Luxoviens (ACSL)	X	X	X	
Francas 70	X	X	X	
Mission locale		X		
Bureau Information Jeunesse		X	X	X
Maison de l'Adolescence		X	X	
ITEP		X	X	
HABITAT 70				
NEOLIA				
GADGE	X	X		x
AAMI 70		X	X	X
CIDFF70		X	X	
ANPAA.70				X
Secours Catholique - Délégation Franche Comté		X		X
EPI'CERISE				X
Association de zoothérapie de l'est	X	X	X	

1-5- Deux enjeux fondamentaux

Le diagnostic analysant le territoire, la population et ses principaux piliers d'action sociale montrent deux enjeux prépondérants :

- Accompagner la population présente sur le territoire au travers d'une offre de service adaptée
- Mettre en œuvre des moyens pour contribuer durablement à l'attractivité du territoire et être en capacité d'accueillir une population nouvelle.

2- PLAN D'ACTION

Dans le champ de compétences de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, ces deux grands enjeux peuvent être déclinés à travers trois axes stratégiques :

- Permettre aux familles de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant
- Renforcer la cohésion sociale

	Orientations	Axes stratégiques	Exemple d'action
1	AXE 1 Permettre aux familles de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle	Soutenir une offre d'accueil adapté et innovante en petite enfance et en enfance	• Crèches AVIP, • Modernisation des accueils collectifs,
		Accompagner les familles vers un mode d'accueil adapté	• Guichet unique, • Portail famille
		Anticiper les besoins d'accueil	• Observatoire petite enfance, Renouvellement des assistantes maternelles
2	AXE 2 : Favoriser l'épanouissement de l'enfant	S'engager dans une démarche éducative durable et participative des enfants et des jeunes	• Projets éducatifs de la petite enfance à l'enfance : Petite Enfance / Enfance (Eveil sportif, Culture, Citoyenneté) • Formation des acteurs
		Mettre en place une politique d'éducation à la santé	• 1000 premiers jours • Nutrition (Action Eveil et goût avec Sodexo, ateliers culinaires, Journées portes ouvertes à la cantine...), action REPOP avec la Ville • Lutte contre les violences (expo Mix and co) • Compétences psychosociales (formation CLS)
		Mettre en place des actions d'accompagnement à la parentalité	• LAEP, • 1000 premiers jours
3	AXE 3 : Renforcer la cohésion sociale	Développer les moyens facilitateurs pour réduire la fracture numérique	• BIJ : information, • accompagnement et inclusion numérique • Ateliers d'accompagnement itinérant (conseiller numérique), • Etude Maison France Service
		Développer l'interconnaissance des services des acteurs éducatifs, sociaux, psycho-sociaux, et médicaux	• Formations, • Travail en réseau
		Accompagner la sédentarisation des gens du voyage	• MOUS

2-1-Permettre aux familles de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle

Permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle est un enjeu tant sur le plan du développement économique du territoire que sur le plan de sa qualité de vie

2-1-1-Soutenir une offre d'accueil adapté et innovante en petite enfance et en enfance

La proposition aux familles d'une offre de service suffisante pour accueillir les enfants de 0 à 12 ans est inhérente au développement territorial. En effet, l'accès à l'emploi pour les parents est lié à l'accueil des enfants, leur permettant de concilier au mieux vie familiale et vie professionnelle.

A ce titre, **moderniser les modes d'accueil et y développer des projets innovants (tels que les crèches AVIP) dans le domaine de la petite enfance** et **conforter les modes d'accueil pour les enfants scolarisés** est un axes stratégiques.



2-1-2-Accompagner les familles vers un mode d'accueil adapté

En matière d'accueil petite enfance et enfance, l'accès à l'information locale est déterminant. A cette fin, **le guichet unique**, préconisé dans les schémas départementaux de services aux familles (SDSF) et conforté localement par la CTG, permettra d'accompagner les familles dans un choix de mode d'accueil adapté à leurs contraintes professionnelles, budgétaires ou leurs souhaits éducatifs, et de favoriser la complémentarité des modes d'accueils.

L'accompagnement vers un mode d'accueil adapté, nécessite aussi de permettre l'autonomie des familles à gérer leur mode d'accueil via un outil numérique unique : **le Portail famille**.



2-1-3-Anticiper les besoins d'accueil

Dans la perspective du développement territorial, l'arrivée d'entreprises et de familles est liée à l'offre d'accueil. A ce titre, la mobilisation d'un **observatoire petite enfance** permettra de maîtriser le niveau local de l'accueil des enfants, et de veiller à un niveau d'offre suffisant (en veillant aux renouvellements des assistantes maternelles agréées, en apportant une expertise aux projets d'accueil collectif...).

2-2-Favoriser l'épanouissement de l'enfant

Un cadre agréable où les enfants sont accompagnés, sensibilisés et écoutés est un facteur de dynamisme territorial et contribue au bien-être de tous.

2-2-1-S'engager dans une démarche éducative durable et participative des enfants et des jeunes

De la petite enfance à l'adolescence, dans l'ensemble des structures enfance-jeunesse, il s'agit via **les différents projets éducatifs** de respecter les individualités et de permettre aux enfants de développer leur confiance et leurs connaissances via différents moyens :

- L'éveil sportif : atelier motricité, apprentissage de la natation et jeux aquatiques, découverte sportive ;
- L'éveil culturel : ateliers musique, spectacle vivant, cinéma, découverte du patrimoine, nouvelles techniques (Fab Lab...) ;
- L'éveil citoyen : action sensibilisation à l'environnement (ambassadeur du tri, AAPMA, les petits sentiers animés)), Droits de l'enfant (prix de littérature, séance cinéma annuelle scolaire...), Premiers secours, médiation animale.



Les évolutions sociétales et la définition d'une culture commune nécessitent **la formation continue des personnels accueillant** les enfants, tant en mode d'accueil individuel (assistantes maternelles agréées) qu'en mode d'accueil collectifs (Maison d'Assistantes Maternelles, structures multi accueil, accueils de loisirs).

2-2-2-Mettre en place une politique d'éducation à la santé

Une éducation de qualité est à la base de la santé et du bien-être tant individuel que collectif. La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil dispose de moyens contribuant à l'éducation à la santé.

La mise en avant de cet objectif s'inscrit dans une dynamique nationale de santé physique et mentale, dont la visibilité a été accrue par la crise sanitaire.

La prévention, l'éducation et l'orientation rapide vers les professionnels adaptés contribue au bien être individuel et collectif et interviendra à différents niveaux.

- Accompagner des jeunes familles dans le cadre d'un **projet des 1000 premiers jours** pour accompagner de façon plus globale et transversale les parents.
- **Sensibiliser les jeunes consommateurs** et leurs familles à l'éveil au goût, à l'équilibre alimentaire et à l'utilisation de produits sains
- **Lutter contre les violences et les discriminations** à travers la sensibilisation des enfants et des jeunes et la formation des professionnels



2-2-3-Mettre en place des actions d'accompagnement à la parentalité

L'accompagnement à la parentalité est aujourd'hui un besoin formulé régulièrement auprès des structures enfance jeunesse du Pays de Luxeuil.

Différentes initiatives sont menées ponctuellement et par différents acteurs.

L'organisation et le développement de l'accompagnement à la parentalité via un **Lieu d'Accueil Parents Enfants**, structure soutenue par la CAF et **la structuration d'un réseau de professionnels** a pour objectif de répondre aux nouveaux besoins des familles.

2-3-Renforcer la cohésion sociale

La **cohésion sociale** est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation.

2-3-1-Développer les moyens facilitateurs pour réduire la fracture numérique

Aujourd'hui, 13 millions de Français se disent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu internet et se sentent en difficulté avec ses usages. Dans le même temps, la dématérialisation des services s'accroît.

Afin de faciliter l'accès aux droits, la collectivité engage une politique dynamique en faveur de l'accompagnement numérique : à travers l'action d' « **Info Jeunes** », **l'accompagnement des services dématérialisés** et **d'étudier l'opportunité de créer une Maison France Service** tout en veillant au maintien des services présents sur le territoire.



2-3-2-Développer l'interconnaissance des services des acteurs éducatifs, sociaux, psycho-sociaux, et médicaux

L'interconnaissance des acteurs est un facteur d'efficience.

En effet, une connaissance fine des champs d'action des différents acteurs locaux et la mutualisation des connaissances et des moyens permettra un meilleur accompagnement des usagers. La mise en place de formations, de groupes de travail en réseau sur le territoire vise à faciliter l'orientation et la prise en charge des usagers.,



2-3-3-Accompagner la sédentarisation des gens du voyage

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ; la Communauté de communes accompagne la sédentarisation des gens du voyage. A cette fin, elle a missionné une **Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale** dont l'objectif est concevoir et mettre en place un programme d'actions en vue de garantir un habitat digne, adapté et pérenne aux familles, en concertation tout au long de la mission avec les familles et les partenaires (sociaux, techniques et financiers).

ANNEXES

Annexe 1 : Extrait des statuts relatifs à l'action sociale

Extrait des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil relatifs à l'action sociale

6.1.4 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

6.2.2 - Politique de la ville

- Participation au diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Participation à l'animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Participation au programme d'actions définies dans le contrat de ville de Luxeuil-les-Bains.

L'exercice par la communauté de communes d'une compétence pour mener des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse répond à un objectif de dynamisme local et d'attractivité du territoire concourant à un bien être global.

A ce titre la collectivité a reçu le label UNICEF intercommunalité amie des enfants.

I. Politique en faveur de l'enfance et de la famille

- Gestion des actions menées dans le cadre du Relais Assistantes Maternelles (Brin d'éveil) et de ses projets de développement ;
- Accueil des enfants en centre multi accueil ;
- Politique d'accueil des gens du voyage, à l'échelle du territoire communautaire.

La communauté de communes est responsable de l'aménagement, de l'entretien et du fonctionnement des aires d'accueil définies dans le cadre du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage et relevant de son périmètre.

II. Politique en faveur de la jeunesse

- Politique en matière d'accueil de loisirs sur les temps péri et extrascolaire jusque 12 ans révolus dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF, ainsi que ses modifications éventuelles, incluant le service de restauration ;
- participation au fonctionnement et aux actions du Bureau Information Jeunesse de Luxeuil-les-Bains ;
- participation au fonctionnement et aux actions de la Mission Locale Espaces Jeunes ;
- participation à titre de partenaire aux politiques d'insertion par l'emploi.

III. Action sociale communale et services mutualisés

L'action sociale non expressément visée par la définition de l'action sociale communautaire n'est pas transférée à la communauté de communes et continue d'être exercée au niveau communal par les communes ou leur CCAS.

6.2.6 - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de la l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations.

6.2.9 - Action sportive

- Gestion du complexe sportif les Merises ;
- Gestion de la piscine des Sept Chevaux ;
- Découverte du milieu aquatique par l'apprentissage sur le temps scolaire de la natation pour tous les enfants des écoles primaires publiques et privées situées sur le territoire de la communauté de communes et l'offre d'animations aquatiques.